

GLOBAL X

par Mirae Asset

—

FNB GLOBAL X ACTIF OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ À TRÈS COURT TERME

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS ACTIF OBLIGATIONS DE PREMIÈRE QUALITÉ À
TRÈS COURT TERME)

(HFR : TSX)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2025

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	7
Faits saillants de nature financière	13
Rendement passé	16
Sommaire du portefeuille de placements	17

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	19
--	-----------

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	20
États du résultat global	21
États de l'évolution de la situation financière	22
États des flux de trésorerie	23
Tableau des placements	24
Notes afférentes aux états financiers	35

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Message du chef de la direction

Alors que nous en sommes à mi-chemin en 2025, je suis fier de souligner la croissance soutenue que nous avons réalisée en tant que société et pour nos clients, grâce aux solutions de placement novatrices que nous gérons pour les Canadiens.

En mai, nous avons célébré le premier anniversaire du changement de notre marque, passant de Horizons ETFs à Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** »).

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant environ 200 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Dans l'ensemble, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à les mettre à profit, tout en offrant des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2025. Il s'agit de la deuxième année consécutive que nous sommes récipiendaire de cette reconnaissance. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (« FNB ») et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

Depuis le début de l'année, nous avons lancé 16 FNB qui ont offert aux Canadiens de nouvelles façons novatrices d'obtenir une exposition à certaines des catégories d'actifs, des stratégies et des marchandises les plus en demande sur les marchés d'aujourd'hui.

En février, nous avons lancé le FNB Global X Indice d'infrastructures d'intelligence artificielle (« **MTRX** ») afin d'offrir aux Canadiens un moyen fondamental d'accéder aux infrastructures plus larges et aux fournisseurs de services qui devraient bénéficier de l'expansion exponentielle de l'IA. MTRX offre une exposition de base aux fournisseurs de marchandises et d'énergie, ainsi qu'aux exploitants de centres de données, qui sont essentiels pour soutenir la demande croissante pour les applications d'IA.

En avril, nous avons lancé 11 autres FNB de plusieurs gammes de produits, y compris des FNB à indice thématique, des FNB à options d'achat couvertes, ainsi que notre gamme de FNB à options d'achat couvertes à rendement amélioré. La dynamique du marché, soutenue par des événements économiques et géopolitiques, a propulsé la popularité et les entrées de capitaux dans plusieurs de ces nouveaux FNB, notamment, le FNB Global X Indice Technologies de défense (« **SHLD** »), le FNB Global X Options d'achat couvertes Bitcoin (« **BCCC** ») et le FNB Global X Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or à rendement amélioré (« **GLCL** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2025, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de la marque Global X est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation ». Nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme (auparavant, FNB Horizons Actif obligations de première qualité à très court terme) (« HFR » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HFR est de générer un revenu qui correspond aux rendements courants des obligations de sociétés à court terme canadiens tout en réduisant les effets des variations des taux d'intérêt canadiens sur HFR. HFR investit principalement dans un portefeuille de titres de créance canadiens directement (y compris des titres assimilables à des titres de créance) et couvre le risque de taux d'intérêt du portefeuille en maintenant une durée de plus de un an. HFR peut également investir directement dans des créances de sociétés américaines, et indirectement au moyen de placements dans des titres de fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB. HFR utilise des instruments dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt, pour procurer un revenu variable.

Le sous-conseiller, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à la recherche fondamentale sur le crédit pour choisir des titres de sociétés qui, selon l'avis du sous-conseiller sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, semblent offrir des rendements rajustés en fonction du risque intéressants.

Le sous-conseiller cherche à diversifier le portefeuille selon le secteur d'activité et la région géographique, et se fonde sur sa recherche fondamentale approfondie sur le crédit, son opinion des tendances du marché, son analyse de la position concurrentielle de la société et son examen du rendement, en fonction du risque que comporte la société et des conditions générales du marché, pour choisir des titres pour HFR.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HFR conclut des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels le FNB paie à une contrepartie un rendement fixe calculé en fonction d'un portefeuille composé de titres à revenu fixe en échange d'un revenu variable afin de maintenir une durée qui ne dépasse pas un an.

À l'occasion, le sous-conseiller peut investir dans des titres de créance des gouvernements canadien et étrangers, des obligations municipales, des fonds inscrits en bourse, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui, dans l'ensemble, ne seront généralement pas supérieurs à 40 % de l'actif net du FNB. Au moins 95 %, en termes de valeur, des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) détenus par HFR doivent correspondre à une catégorie de bonne qualité ou supérieure (BBB par S&P, BBB (bas) par DBRS ou Baa3 par Moody's). Le sous-conseiller peut, à l'occasion, investir dans des titres de créance et des titres assimilables à des titres de créance qui ne sont pas de qualité supérieure et ayant reçu au moins la note BB par S&P, BB par DBRS ou Ba2 par Moody's. Ces titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) qui ne sont pas de qualité supérieure ne représenteront pas plus de 5 %, en termes de valeur, des titres détenus par HFR.

Le sous-conseiller peut vendre à découvert des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) qui, selon lui, offriront un rendement inférieur au rendement moyen ou permettront par ailleurs au FNB d'atteindre ses objectifs de placement.

Le sous-conseiller de HFR peut se fonder sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

Au lieu de choisir des titres en particulier, le sous-conseiller peut, à l'occasion, acheter des titres de fonds négociés en bourse liés à un revenu fixe, y compris des fonds gérés par le gestionnaire ou des membres de son groupe.

HFR peut également avoir recours à des instruments dérivés acheteur ou vendeur, y compris des contrats à terme standardisés, pour gérer la durée, l'exposition au crédit, le rendement du portefeuille et le risque de change.

HFR peut, dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables, conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, et des opérations relatives à des instruments dérivés sur taux d'intérêt de façon à gagner des revenus supplémentaires pour HFR.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HFR en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : faible.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site www.globalx.ca ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.

Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2025, les parts du FNB ont produit un rendement de 1,99 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, le rendement des bons du Trésor du Canada à 3 mois s'est établi à 1,44 % pour la même période.

Les bons du Trésor du Canada à 3 mois sont des titres à court terme que le gouvernement canadien vend pour l'aider à rembourser sa dette. Ils sont généralement considérés comme le taux « sans risque », car ils sont entièrement garantis par le gouvernement du Canada.

Revue générale du marché

Le premier trimestre de 2025 a été dominé par les nouvelles provenant des États-Unis, Donald Trump ayant déclenché un conflit tarifaire avec le Canada et le Mexique peu après son investiture. Bien que la situation soit demeurée changeante tout au long du trimestre, on estime qu'environ 60 % des exportations canadiennes vers les États-Unis étaient assujetties à des tarifs douaniers à la fin du trimestre. L'incertitude politique s'est ajoutée aux préoccupations liées aux tarifs douaniers lorsque Mark Carney a remplacé Justin Trudeau en tant que chef du Parti libéral pour devenir le nouveau premier ministre.

Après avoir abaissé les taux de 100 points de base en 2024, la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») a maintenu les taux stables au premier trimestre, craignant qu'il n'y ait plus de progrès dans la lutte contre l'inflation. La Banque du Canada a également réduit son taux directeur de 50 points de base au premier trimestre, le faisant passer à 2,75 %. Les données économiques au Canada restaient mitigées, mais on s'inquiétait surtout de la hausse de l'inflation.

Les marchés ont affiché une volatilité importante au début du deuxième trimestre, l'administration américaine ayant dévoilé son plan de tarifs réciproques au début d'avril, ce qui a entraîné la chute des indices boursiers américains et l'élargissement des écarts de taux tant au Canada qu'aux États-Unis. Les marchés se sont calmés peu à peu au cours du trimestre après une série de reports des échéances tarifaires, des reculs et un apaisement des déclarations sur les tarifs douaniers en général. Les indices boursiers avaient regagné leurs sommets à la fin juin et les écarts de taux s'étaient resserrés à la fin du trimestre par rapport au début de l'année.

Le risque géopolitique est demeuré prédominant lorsque le conflit a éclaté entre Israël et l'Iran. La réaction du marché a toutefois été modérée, hormis une brève flambée du prix du pétrole qui s'est ensuite résorbée à la suite d'un accord de cessez-le-feu. La Fed n'a pas bougé au deuxième trimestre, même si le président réclamait avec insistance une baisse des taux. Malgré la stabilité de l'emploi et le recul de l'inflation, quoique toujours élevée, la Fed est restée sur la touche au deuxième semestre en raison des craintes d'une hausse des prix imputable aux tarifs douaniers. Les marchés s'attendent maintenant à ce que la Fed abaisse les taux de 65 points de base d'ici la fin de l'année, des attentes revues à la baisse par rapport au début d'avril lorsque les investisseurs prévoyaient des baisses de plus de 100 points de base.

Après une réduction au premier trimestre, la Banque du Canada a laissé son taux directeur inchangé à 2,75 % au deuxième trimestre, le maintenant au milieu de sa fourchette neutre estimative de 2,25 % à 3,25 %, et a choisi d'attendre pour voir les effets des tarifs. Les données économiques au Canada étaient contrastées : le taux de chômage a monté, le PIB a été plus élevé que prévu au premier trimestre et l'inflation de base est demeurée à 3 %. À la fin du trimestre, les marchés s'attendaient à ce que la Banque du Canada retranche 35 points de base de plus en 2025, soit moins que la baisse de 70 points de base anticipée au début d'avril.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Après avoir terminé le premier trimestre en baisse, surtout la partie à court terme, les rendements obligataires au Canada ont remonté sur l'ensemble de la courbe, en particulier dans la partie à long terme, tandis qu'aux États-Unis, le scénario a été plus contrasté. L'extrémité à long terme de la courbe des taux américains a subi une liquidation causée par la perspective de déficits budgétaires persistants et plus élevés, alors que les taux à court et à moyen terme ont fléchi. Au Canada, les écarts de taux se sont resserrés au cours du premier semestre malgré la volatilité des tarifs douaniers, les écarts sur les obligations provinciales à court terme et les obligations de sociétés à court terme ayant diminué de respectivement 8 et 4 points de base au cours de la période.

Revue du portefeuille

Le FNB a généré une valeur ajoutée de 55 points de base par rapport à son indice de référence, tandis qu'un portefeuille à court terme typique a produit un rendement brut de 2,19 % et qu'un portefeuille d'obligations typique a produit un rendement brut de 1,44 %.

La duration du portefeuille était de 0,69 an au premier trimestre, ce qui a permis à HFR de réaliser la plus-value découlant de la baisse des taux. Le FNB a encaissé les profits sur plusieurs sociétés qui avaient dégagé de bons rendements et a participé de façon sélective au marché primaire. Au deuxième trimestre, le FNB a tiré profit de son exposition aux obligations de sociétés, le resserrement des écarts ayant plus que compensé l'effet négatif de la hausse des taux. Au cours du premier trimestre, le FNB a notamment acquis des FPUNV de la Banque Nationale, la Banque Laurentienne, des FPUNV de BMO, Reliance LP, La Banque de Nouvelle-Écosse et des FPUNV de la CIBC. Au deuxième trimestre, le FNB a acheté de nouveaux titres de recapitalisation interne de la TD, de BMO, de la CIBC et de la Banque Nationale, ainsi que des titres de CP Rail et de Dollarama et des titres adossés à des actifs de Canvas, de Ford, de BMW et de CNHC. À la fin de la période, le portefeuille avait une duration de 0,86 an et dégagait un rendement de 3,60 %.

Perspectives

Le sous-conseiller s'attend à ce que l'économie canadienne soit léthargique au cours des 12 à 18 prochains mois sans toutefois connaître une grave récession, la croissance oscillant autour de 1 %. Il est prévu qu'une diminution graduelle de l'inflation permettra à la Banque du Canada de poursuivre ses baisses de taux en vue d'atteindre le bas de la fourchette neutre, soit 2,25 %.

Les tensions commerciales avec les États-Unis demeureront probablement exacerbées à court terme, mais devraient s'apaiser graduellement grâce aux négociations. Les répercussions sur la confiance et la croissance mondiale pourraient être plus prononcées et peser davantage sur l'économie canadienne. Les dépenses budgétaires et les avantages potentiels de tarifs douaniers comparativement plus bas sur les biens canadiens permettront de neutraliser en partie les difficultés.

Les tarifs douaniers devraient continuer de jouer un rôle déterminant dans la politique monétaire et budgétaire du Canada, mais le discours s'est adouci considérablement. D'autres aspects incertains de la politique américaine, comme le « Big Beautiful Bill », sont passés au premier plan. Le caractère stimulant net du projet de loi et la perspective d'une offre accrue d'obligations gouvernementales dans les deux pays pourraient faire monter les taux à long terme. On s'attend à ce que la Banque du Canada et la Fed abaissent modérément les taux d'intérêt afin de contrer toute faiblesse, mais leurs décisions doivent également trouver l'équilibre entre une croissance faible et une inflation persistante qui pourrait être exacerbée par la hausse des dépenses et les tarifs douaniers.

Le FNB est actuellement positionné pour des taux plus bas à l'extrémité à court terme de la courbe et maintient une duration longue dans l'ensemble. Alors que les taux à court terme suivront l'orientation de la Banque du Canada, les taux à long terme seront tributaires de l'inflation, de l'offre d'obligations, de la politique budgétaire ainsi que de la croissance et des rendements obligataires à l'échelle mondiale. On s'attend à ce que le marché reste très volatil, ce qui devrait créer des occasions de placements à long et à court terme.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Après avoir diminué au premier trimestre, l'écart de duration pondéré sur les obligations de sociétés de HFR a légèrement augmenté au deuxième trimestre, mais il a conservé une surpondération très modeste. Le sous-conseiller continuera de rechercher des occasions intéressantes d'accroître cette position, tout en restant prudent étant donné que les écarts se sont resserrés et se situent à l'extrémité inférieure de la fourchette historique. Le FNB continue de privilégier les obligations à court terme, les secteurs de grande qualité et les titres détenant de la valeur.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2025, le FNB a généré un résultat global brut de 9 774 574 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 14 248 826 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2024. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 1 102 978 \$ (1 007 638 \$ en 2024), dont une tranche de 7 381 \$ (7 156 \$ en 2024) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 8 333 030 \$ aux porteurs de parts (10 153 650 \$ en 2024).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Changement de dénomination

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, a procédé à un changement de marque pour adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. Le changement de dénomination n'a pas eu d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire demeurent les mêmes.

Changement de dénomination du FNB

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2024, le nom du FNB Horizons Actif obligations de première qualité à très court terme a été changé pour FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme. Le changement de dénomination du FNB avait été effectué pour refléter la marque Global X.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)**Transactions avec des parties liées**

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 15) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Actif net à l'ouverture de la période	10,07	9,84	9,70	10,09	10,13	10,07 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation						
Total des revenus	0,21	0,51	0,56	0,33	0,17	0,24
Total des charges	(0,03)	(0,05)	(0,05)	(0,04)	(0,05)	(0,05)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	(0,03)	–	0,07	(0,08)	0,03	–
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	0,05	0,22	0,13	(0,30)	(0,07)	0,06
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	0,20	0,68	0,71	(0,09)	0,08	0,25
Distributions						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,19)	(0,44)	(0,61)	(0,28)	(0,11)	(0,18)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	–	–	(0,02)	–
Remboursement de capital	–	(0,01)	–	(0,05)	–	(0,09)
Total des distributions³⁾	(0,19)	(0,45)	(0,61)	(0,33)	(0,13)	(0,27)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	10,07	10,07	9,84	9,70	10,09	10,13 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période ¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Valeur liquidative (en milliers)	452 029	430 930	420 971	476 973	529 684	451 446 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	44 871	42 809	42 770	49 164	52 508	44 544
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,49 %	0,49 %	0,46 %	0,46 %	0,47 %	0,47 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,49 %	0,49 %	0,49 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,01 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	13,11 %	30,89 %	24,87 %	41,22 %	18,22 %	11,97 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	10,07	10,07	9,84	9,70	10,09	10,13 \$
Cours de clôture	10,08	10,07	9,85	9,68	10,08	10,15 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2025 et aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,40 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

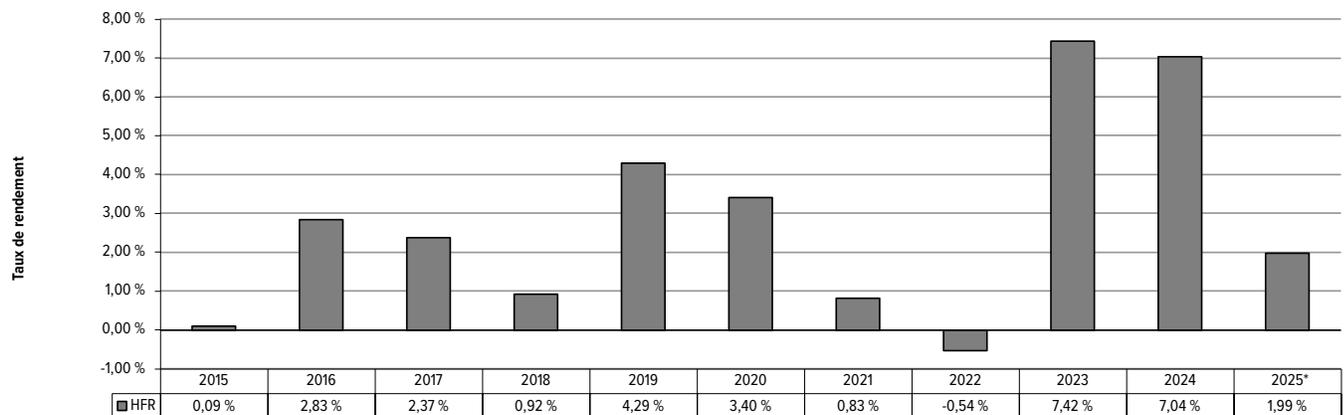
Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
9 %	90 %	1 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 12 décembre 2010.

* Pour le semestre clos le 30 juin 2025.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2025

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur		
Titres à revenu fixe canadiens	397 158 715 \$	87,86 %
Titres à revenu fixe américains	32 124 689	7,11 %
Swaps de taux d'intérêt*	1 396 587	0,31 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(14 147)	0,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 840 159	4,17 %
Dépôts de couverture	2 855 599	0,63 %
Autres actifs, moins les passifs	5 874	0,00 %
Positions vendeur		
Contrats à terme standardisés – couverture de taux d'intérêt*	(338 948)	-0,08 %
	452 028 528 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Positions acheteur		
Obligations de sociétés	416 300 301 \$	92,10 %
Titres adossés à des actifs	7 872 067	1,74 %
Obligations municipales	4 476 082	0,99 %
Swaps de taux d'intérêt*	1 396 587	0,31 %
Obligations provinciales	428 125	0,10 %
Titres adossés à des créances hypothécaires	206 829	0,04 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(14 147)	0,00 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 840 159	4,17 %
Dépôts de couverture	2 855 599	0,63 %
Autres actifs, moins les passifs	5 874	0,00 %
Positions vendeur		
Contrats à terme standardisés – couverture de taux d'intérêt*	(338 948)	-0,08 %
	452 028 528 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme, les contrats à terme standardisés et les swaps de taux d'intérêt sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2025

25 principaux placements*	Pourcentager de la valeur liquidative du FNB
Banque Royale du Canada	7,96 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	6,91 %
Banque de Montréal	6,13 %
Banque Nationale du Canada	5,96 %
La Banque Toronto-Dominion	5,78 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,17 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,06 %
Rogers Communications Inc.	3,91 %
Fédération des caisses Desjardins du Québec	3,38 %
Bank of America Corp.	2,51 %
Société Financière Manuvie	2,35 %
Financière Sun Life Inc.	2,35 %
TransCanada PipeLines Ltd.	2,12 %
Bell Canada	1,90 %
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	1,85 %
Wells Fargo & Co.	1,71 %
Fonds de placement immobilier RioCan	1,54 %
Fonds de placement immobilier Crombie	1,44 %
Enbridge Inc.	1,35 %
Gibson Energy Inc.	1,35 %
Goldman Sachs Group Inc. (The)	1,15 %
iA Société financière Inc.	1,15 %
Banque Canadienne de l'Ouest	1,11 %
AltaGas Ltd.	1,11 %
Banque Laurentienne du Canada	1,11 %

* Il est à noter que les 25 principaux placements, exclusion faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, représentent le total des titres privilégiés ou des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme (auparavant, FNB Horizons Actif obligations de première qualité à très court terme) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024

	2025	2024
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 840 159 \$	5 746 900 \$
Placements (note 6)	429 283 404	416 366 230
Dépôts de couverture (note 11)	2 855 599	3 979 174
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	4 096 842	4 502 656
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	2 011	–
Montants à recevoir se rapportant à des titres émis	251 851	–
Actifs dérivés (note 3)	1 396 587	2 687 722
Total des actifs	456 726 453	433 282 682
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	169 536	164 535
Frais d'exploitation à payer	22 147	17 976
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	2 740 508	–
Distribution à payer	1 412 639	963 203
Passifs dérivés (note 3)	353 095	1 206 907
Total des passifs	4 697 925	2 352 621
Actif net	452 028 528 \$	430 930 061 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	44 870 681	42 809 004
Actif net par part	10,07 \$	10,07 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta
Administrateur



Thomas Park
Administrateur

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025	2024
Produits		
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	9 207 005 \$	10 891 198 \$
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	7 722	9 791
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(1 315 969)	278 243
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(3 823)	2 412
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	1 886 029	3 063 162
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(6 390)	4 020
	9 774 574	14 248 826
Charges (note 9)		
Frais de gestion	966 618	896 124
Honoraires d'audit	8 087	4 291
Honoraires du comité d'examen indépendant	314	373
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	77 100	59 700
Honoraires juridiques	–	275
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	16 489	16 754
Frais d'administration	15 583	16 116
Charges d'intérêts	366	–
Coûts de transaction	18 421	14 005
	1 102 978	1 007 638
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(7 381)	(7 156)
	1 095 597	1 000 482
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	8 678 977 \$	13 248 344 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,20 \$	0,32 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025	2024
Actif net à l'ouverture de la période	430 930 061 \$	420 970 530 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	8 678 977	13 248 344
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	35 245 697	31 809 670
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(14 610 765)	(63 224 563)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	117 588	237 331
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(8 333 030)	(10 153 650)
Actif net à la clôture de la période	452 028 528 \$	392 887 662 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	8 678 977 \$	13 248 344 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	1 315 969	(278 243)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	325 792	(267 451)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(1 886 029)	(3 063 162)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	656	(1 152)
Achat de placements	(62 644 641)	(48 574 523)
Produit de la vente de placements	51 529 222	56 262 386
Dépôts de couverture	1 123 575	(628 605)
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	405 814	757 228
Charges à payer	9 172	(10 086)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(1 141 493)	17 444 736
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	33 878 312	25 212 417
Montant versé au rachat de parts	(11 876 898)	(41 085 325)
Distributions versées aux porteurs de parts	(7 766 006)	(10 317 577)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	14 235 408	(26 190 485)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	13 093 915	(8 745 749)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(656)	1 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	5 746 900	10 183 755
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	18 840 159 \$	1 439 158 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	9 612 819 \$	11 256 033 \$
Intérêts payés	366 \$	– \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (87,86 %)			
Obligations de sociétés (84,99 %)			
Algonquin Power & Utilities Corp., remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-18	1 329 000	1 329 000 \$	1 302 055 \$
Allied Properties REIT, série E, remb. par ant., 3,11 %, 2027-04-08	2 207 000	2 189 248	2 176 963
AltaGas Ltd., remb. par ant., 4,12 %, 2026-04-07	345 000	363 844	346 607
AltaGas Ltd., remb. par ant., 3,98 %, 2027-10-04	170 000	163 411	172 116
AltaGas Ltd., remb. par ant., 2,08 %, 2028-05-30	2 415 000	2 398 720	2 324 788
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	2 232 000	2 232 000	2 180 794
Banque de Montréal, remb. par ant., 1,55 %, 2026-05-28	3 005 000	2 891 784	2 973 855
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,31 %, 2027-06-01	3 587 000	3 580 322	3 659 196
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,71 %, 2027-12-07	4 550 000	4 550 316	4 699 176
Banque de Montréal, remb. par ant., 5,04 %, 2028-05-29	354 000	370 178	370 182
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,54 %, 2028-12-18	3 275 000	3 275 312	3 391 035
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,42 %, 2029-07-17	2 058 000	2 058 131	2 125 695
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 3,73 %, 2031-06-03	1 867 000	1 867 000	1 867 870
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 6,53 %, 2032-10-27	1 083 000	1 083 000	1 155 081
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 3,80 %, 2032-12-15	2 490 000	3 290 229	3 303 428
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 4,98 %, 2034-07-03	1 545 000	1 545 000	1 604 078
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 4,08 %, 2035-03-05	2 357 000	2 357 000	2 356 175
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 7,33 %, 2082-11-26	209 000	209 214	220 217
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,50 %, 2025-12-29	985 000	987 096	997 431
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,85 %, 2026-11-02	5 007 000	4 815 001	4 937 032
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 2027-03-08	1 505 000	1 502 983	1 500 693
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,68 %, 2029-02-01	5 075 000	5 164 371	5 286 037
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 3,84 %, 2030-09-26	1 076 000	1 076 000	1 087 017
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 3,73 %, 2031-06-27	1 112 000	1 111 855	1 111 944
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 3,93 %, 2032-05-03	2 618 000	2 615 213	2 642 489
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 7,02 %, 2082-07-27	792 000	791 875	824 189
Bell Canada, remb. par ant., 2,90 %, 2026-08-12	1 404 000	1 400 013	1 400 788
Bell Canada, remb. par ant., 3,60 %, 2027-09-29	2 205 000	2 407 740	2 219 384
Bell Canada, remb. par ant., 3,80 %, 2028-08-21	2 692 000	2 526 082	2 719 518
Bell Canada, 2,50 %, 2030-05-14	2 022 000	1 880 344	1 921 075
Bell Canada, remb. par ant., 3,00 %, 2031-03-17	340 000	305 791	324 442
BMW Canada Auto Trust, cat. A3, série 23-1, remb. par ant., 3,54 %, 2028-01-20	544 000	544 000	544 535

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
BMW Canada Auto Trust, cat. A3, série 23-1, remb. par ant., 5,43 %, 2028-01-20	296 000	296 002	298 484
Brookfield Renewable Partners ULC, remb. par ant., 3,63 %, 2027-01-15	2 005 000	2 033 487	2 014 787
Brookfield Renewable Partners ULC, remb. par ant., 4,25 %, 2029-01-15	216 000	220 404	220 930
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,70 %, 2026-07-15	900 000	900 971	890 319
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,00 %, 2026-12-07	2 079 000	2 090 802	2 133 735
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,25 %, 2027-01-07	2 657 000	2 651 065	2 625 714
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 4,95 %, 2027-06-29	4 055 000	4 078 177	4 187 892
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 5,05 %, 2027-10-07	3 938 000	3 964 448	4 088 302
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 5,50 %, 2028-01-14	754 000	753 615	793 479
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 2,01 %, 2030-07-21	148 000	144 858	147 929
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 3,80 %, 2030-12-10	1 024 000	1 032 796	1 031 625
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 1,96 %, 2031-04-21	1 570 000	1 538 920	1 557 370
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 3,90 %, 2031-06-20	2 984 000	2 981 851	3 004 569
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,20 %, 2032-04-07	1 952 000	1 947 534	1 978 232
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,33 %, 2033-01-20	1 261 000	1 261 161	1 313 130
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,30 %, 2034-01-16	2 638 000	2 638 395	2 764 407
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,90 %, 2034-06-12	1 414 000	1 411 893	1 464 418
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,15 %, 2035-04-02	1 566 000	1 563 761	1 570 020
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 7,15 %, 2082-07-28	900 000	897 504	936 627
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 6,99 %, 2084-07-28	723 000	723 000	745 964
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, remb. par ant., 2,54 %, 2028-02-28	1 206 000	1 205 879	1 190 150
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, remb. par ant., 4,00 %, 2032-06-13	684 000	683 754	689 844
Banque Canadienne de l'Ouest, 5,26 %, 2025-12-20	500 000	507 716	505 550
Banque Canadienne de l'Ouest, remb. par ant. 1,93 %, 2026-04-16	3 734 000	3 690 330	3 710 864
Banque Canadienne de l'Ouest, 4,57 %, 2028-07-11	803 000	803 000	835 300

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Canvas Cards Trust, série A, 3,60 %, 2028-06-15	1 366 000	1 366 000	1 372 737
Cenovus Energy Inc., remb. par ant., 3,50 %, 2028-02-07	1 479 000	1 462 687	1 480 266
Central 1 Credit Union, 1,32 %, 2026-01-29	1 323 000	1 323 000	1 311 313
Résidence pour retraités Chartwell, 6,00 %, 2026-12-08	860 000	859 555	891 471
CHIP Mortgage Trust, 1,74 %, 2045-12-15	925 000	925 000	920 146
CHIP Mortgage Trust, 4,24 %, 2050-01-2	1 139 000	1 139 000	1 148 697
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série F, remb. par ant., 4,06 %, 2025-11-24	1 965 000	2 007 161	1 967 466
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série Q, remb. par ant., 2,46 %, 2026-11-30	1 457 000	1 451 146	1 444 840
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série P, remb. par ant., 2,85 %, 2027-05-21	2 210 000	2 186 574	2 197 571
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série L, remb. par ant., 4,18 %, 2028-03-08	250 000	278 792	254 719
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série M, remb. par ant., 3,53 %, 2029-06-11	1 322 000	1 283 505	1 317 218
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,03 %, 2031-02-28	427 000	426 983	447 390
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,40 %, 2033-03-01	646 000	679 482	685 388
Clover L.P., série 1A, à fonds amort., 4,22 %, 2034-03-31	284 207	269 377	283 306
Clover L.P., série 1B, à fonds amort., 4,22 %, 2034-06-30	1 904 542	1 904 450	1 898 561
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 7,01 %, 2026-09-28	549 000	549 485	570 587
Coast Capital Savings Federal Credit Union, taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2030-10-29	450 000	450 000	451 637
Coastal GasLink Pipeline L.P., série C, 4,91 %, 2031-06-30	776 000	775 977	820 915
Co-operators Financial Services Ltd., remb. par ant., 3,33 %, 2030-05-13	780 000	800 156	755 835
Fiducie de placement immobilier Crombie, série F, remb. par ant., 3,68 %, 2026-08-26	2 535 000	2 546 567	2 544 431
Fiducie de placement immobilier Crombie, série G, remb. par ant., 3,92 %, 2027-06-21	1 560 000	1 547 034	1 573 237
Fonds de placement immobilier Crombie, série H, remb. par ant., 2,69 %, 2028-03-31	230 000	229 045	224 231
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,24 %, 2029-09-28	884 000	884 168	925 536
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,14 %, 2030-03-29	588 000	587 971	613 008
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 4,73 %, 2032-01-15	636 000	635 866	645 324
CT REIT, série D, remb. par ant., 3,29 %, 2026-06-01	2 101 000	2 101 944	2 102 441
CT REIT, série E, remb. par ant., 3,47 %, 2027-06-16	240 000	228 679	240 138
CT REIT, remb. par ant., 5,83 %, 2028-06-14	979 000	979 863	1 034 549
CT REIT, remb. par ant., 3,03 %, 2029-02-05	1 218 000	1 213 779	1 185 533

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
CU Inc., remb. par ant., 5,56 %, 2028-05-26	880 000	904 886	931 040
Société Financière Daimler Canada Inc., 1,65 %, 2025-09-22	522 000	520 550	520 665
Dollarama Inc., remb. par ant., 3,85 %, 2030-12-16	1 639 000	1 639 000	1 649 712
Dream Summit Industrial L.P., série A, remb. par ant., 2,15 %, 2025-09-17	517 000	476 467	516 000
Dream Summit Industrial L.P., remb. par ant., 5,11 %, 2029-02-12	1 157 000	1 181 552	1 204 840
Dream Summit Industrial L.P., remb. par ant., 4,51 %, 2031-02-12	701 000	700 874	707 929
Eagle Credit Card Trust, série A, 1,27 %, 2025-07-17	414 000	414 000	413 766
Eagle Credit Card Trust, série A, 5,13 %, 2028-06-17	808 000	808 000	848 072
Eagle Credit Card Trust, série A, 4,92 %, 2029-06-17	1 190 000	1 190 000	1 249 665
Enbridge Inc., remb. par ant., 3,20 %, 2027-06-08	1 663 000	1 733 229	1 661 029
Enbridge Inc., série C, taux variable, remb. par ant., 6,63 %, 2078-04-12	3 672 000	3 717 874	3 851 755
Enbridge Inc., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,75 %, 2084-01-15	494 000	494 000	583 465
Enbridge Pipelines Inc., remb. par ant., 3,45 %, 2025-09-29	189 000	187 711	189 046
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,41 %, 2027-05-19	1 893 000	1 894 819	1 936 160
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,48 %, 2028-08-16	800 000	800 000	849 851
Fédération des caisses Desjardins du Québec, remb. par ant., 5,47 %, 2028-11-17	3 250 000	3 252 991	3 455 759
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 3,80 %, 2029-09-24	2 571 000	2 571 000	2 597 555
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 1,99 %, 2031-05-28	2 172 000	2 165 948	2 153 594
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 5,04 %, 2032-08-23	2 592 000	2 591 850	2 675 100
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 5,28 %, 2034-05-15	1 564 014	1 564 014	1 639 923
First Capital REIT, série S, remb. par ant., 4,32 %, 2025-07-31	1 845 000	1 898 940	1 846 987
First Capital REIT, série V, remb. par ant., 3,46 %, 2027-01-22	570 000	564 941	570 455
Crédit Ford du Canada Limitée, 6,78 %, 2025-09-15	1 177 000	1 186 539	1 183 593
Crédit Ford du Canada Limitée, 7,00 %, 2026-02-10	1 336 000	1 335 853	1 360 515
Crédit Ford du Canada Limitée, 5,58 %, 2027-02-22	711 000	711 000	720 859
General Motors Financial of Canada Ltd., 1,70 %, 2025-07-09	2 877 000	2 830 867	2 876 432
General Motors Financial of Canada Ltd., remb. par ant., 5,20 %, 2028-02-09	1 147 000	1 145 639	1 185 784
George Weston Limitée, remb. par ant., 4,19 %, 2029-09-05	993 000	993 000	1 011 496
Gibson Energy Inc., remb. par ant., 2,45 %, 2025-07-14	4 080 000	4 045 519	4 079 407
Gibson Energy Inc., remb. par ant., 4,45 %, 2031-11-12	874 000	873 528	884 877
Gibson Energy Inc., obligations convertibles, série 20-A, taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2080-12-22	1 136 000	1 084 369	1 112 830
Glacier Credit Card Trust, série 20, 1,39 %, 2025-09-22	279 000	266 060	278 100

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
GMF Canada Leasing Trust, cat. A3, série 23-1, remb. par ant., 5,71 %, 2028-05-23	184 573	184 574	184 821
Helocs Trust, série A, 3,77 %, 2027-10-23	1 506 000	1 506 000	1 523 861
Husky Midstream L.P., remb. par ant., 4,10 %, 2029-12-02	966 000	964 058	978 063
Hyundai Capital Canada Inc., série A, remb. par ant., 2,01 %, 2026-05-12	780 000	780 000	774 457
iA Société financière Inc., taux variable, remb. par ant., 3,07 %, 2031-09-24	2 923 000	2 937 968	2 917 815
iA Société financière Inc., taux variable, remb. par ant., 5,69 %, 2033-06-20	1 073 000	1 073 935	1 135 397
iA Société financière Inc., taux variable, remb. par ant., 4,13 %, 2034-12-05	1 099 000	1 099 000	1 111 781
Société financière IGM Inc., remb. par ant., 3,44 %, 2027-01-26	200 000	192 916	200 924
Independent Order of Foresters (The), série 20-1, taux variable, remb. par ant., 2,89 %, 2035-10-15	236 000	196 871	217 515
Inter Pipeline Ltd., remb. par ant., 5,76 %, 2028-02-17	1 309 000	1 309 708	1 373 908
Inter Pipeline Ltd., remb. par ant., 5,71 %, 2030-05-29	893 000	893 447	949 641
Inter Pipeline Ltd., série 19-A, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-03-26	1 538 000	1 535 281	1 586 818
Keyera Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-06-13	1 644 000	1 656 111	1 727 399
Banque Laurentienne du Canada, 4,60 %, 2025-09-02	1 067 000	1 067 320	1 069 354
Banque Laurentienne du Canada, 4,19 %, 2028-01-23	1 470 000	1 470 000	1 483 828
Banque Laurentienne du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,10 %, 2032-06-15	2 444 000	2 439 757	2 431 849
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 4,49 %, 2028-12-11	2 518 000	2 835 321	2 607 853
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,50 %, 2029-01-22	908 000	985 765	986 714
Banque Manuvie du Canada, 3,99 %, 2028-02-22	1 141 000	1 141 000	1 164 057
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 4,06 %, 2032-02-24	4 475 000	5 610 189	6 026 174
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 5,41 %, 2033-03-10	2 002 000	2 002 256	2 100 803
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 4,06 %, 2034-12-06	1 483 000	1 487 095	1 500 084
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 7,12 %, 2082-06-19	1 020 000	1 020 062	1 061 013
MCAP Commercial L.P., 3,74 %, 2025-08-25	618 000	616 767	618 387
MCAP Commercial L.P., remb. par ant., 3,38 %, 2027-11-26	1 084 000	1 079 135	1 072 457
Metro Inc., remb. par ant., 3,39 %, 2027-12-06	1 279 000	1 353 667	1 285 360
Metro Inc., remb. par ant., 4,00 %, 2029-11-27	1 416 000	1 416 000	1 444 803
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 1,57 %, 2026-08-18	662 000	649 516	660 997
Banque Nationale du Canada, 4,97 %, 2026-12-07	1 988 000	1 988 649	2 039 449
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,98 %, 2027-03-18	2 986 000	2 986 342	3 025 087

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,64 %, 2027-10-07	1 408 000	1 408 000	1 416 432
Banque Nationale du Canada, 5,22 %, 2028-06-14	4 951 000	4 938 940	5 213 184
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,31 %, 2028-08-15	4 543 000	4 542 682	4 546 039
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,28 %, 2034-02-15	2 376 000	2 376 180	2 488 088
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,26 %, 2035-02-15	3 682 000	3 681 816	3 713 681
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,33 %, 2035-08-15	2 347 000	2 346 812	2 363 450
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 7,50 %, 2082-11-16	1 416 000	1 416 313	1 498 361
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., série F, remb. par ant., 4,25 %, 2029-06-01	200 000	227 486	205 325
Original Wempi Inc., 7,79 %, 2027-10-04	1 651 000	1 654 541	1 775 911
Parkland Corp., remb. par ant., 3,88 %, 2026-06-16	722 000	722 000	722 271
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 3,71 %, 2026-08-11	1 609 000	1 619 778	1 615 670
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 4,24 %, 2027-06-15	1 200 000	1 204 068	1 218 128
Pembina Pipeline Corp., série 15, remb. par ant., 3,31 %, 2030-02-01	60 000	55 284	58 946
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 5,02 %, 2032-01-12	348 000	346 935	363 753
Pembina Pipeline Corp., taux variable, remb. par ant., 4,80 %, 2081-01-25	1 168 000	1 151 899	1 145 760
Reliance L.P., remb. par ant., 3,75 %, 2026-03-15	1 144 000	1 140 293	1 147 250
Reliance L.P., remb. par ant., 2,68 %, 2027-12-01	876 000	883 352	862 449
Reliance L.P., remb. par ant., 2,67 %, 2028-08-01	1 352 000	1 352 555	1 315 240
Reliance L.P., remb. par ant., 5,25 %, 2031-05-15	746 000	745 955	784 706
Reliance L.P., remb. par ant., 4,39 %, 2032-04-16	869 000	866 436	869 075
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,61 %, 2027-10-06	870 000	870 280	907 456
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,00 %, 2028-03-01	279 000	279 000	281 834
Fonds de placement immobilier RioCan, série AE, remb. par ant., 2,83 %, 2028-11-08	1 248 000	1 248 000	1 213 777
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 4,63 %, 2029-05-01	63 000	61 124	64 511
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,96 %, 2029-10-01	1 042 000	1 042 761	1 117 087
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,47 %, 2030-03-01	947 000	949 858	998 454
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,46 %, 2031-03-01	1 408 000	1 407 620	1 482 226
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 4,62 %, 2031-10-03	903 000	903 000	911 144
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,65 %, 2027-03-31	6 393 000	6 824 995	6 428 254
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 5,70 %, 2028-09-21	1 780 000	1 780 382	1 894 901
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,75 %, 2029-04-15	1 805 000	1 802 944	1 811 400
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,25 %, 2029-05-01	480 000	447 728	473 393

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,30 %, 2029-12-10	3 005 000	2 763 520	2 949 697
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 5,80 %, 2030-09-21	350 000	368 335	380 502
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 4,25 %, 2032-04-15	200 000	187 132	200 621
Rogers Communications Inc., taux variable, remb. par ant., 5,00 %, 2081-12-17	3 582 000	3 575 875	3 594 228
Banque Royale du Canada, 3,37 %, 2025-09-09	5 050 000	4 864 046	5 055 905
Banque Royale du Canada, 2,33 %, 2027-01-28	3 637 000	3 636 707	3 600 091
Banque Royale du Canada, 4,64 %, 2028-01-17	1 905 000	1 908 293	1 971 375
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,63 %, 2028-12-10	2 113 000	2 113 000	2 130 396
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,41 %, 2029-06-12	4 135 000	4 135 000	4 139 730
Banque Royale du Canada, 5,23 %, 2030-06-24	871 000	871 947	936 299
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 2,14 %, 2031-11-03	5 604 000	5 553 056	5 532 362
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 2,94 %, 2032-05-03	1 889 000	1 861 198	1 876 373
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 1,67 %, 2033-01-28	2 299 000	2 292 201	2 211 316
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,01 %, 2033-02-01	2 122 000	2 186 509	2 195 553
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,83 %, 2034-08-08	1 969 000	1 969 088	2 036 998
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,21 %, 2035-07-03	2 018 000	2 018 000	2 027 559
Banque Royale du Canada, taux variable, 4,50 %, 2080-11-24	2 172 000	2 155 710	2 172 817
Sienna Senior Living Inc., série B, remb. par ant., 3,45 %, 2026-02-27	196 000	193 695	196 156
Sienna Senior Living Inc., série C, remb. par ant., 2,82 %, 2027-03-31	659 000	656 648	651 585
Sienna Senior Living Inc., remb. par ant., 4,44 %, 2029-10-17	447 000	447 000	451 807
SmartCentres REIT, série P, remb. par ant., 3,44 %, 2026-08-28	1 805 000	1 684 098	1 806 949
SmartCentres REIT, série Y, remb. par ant., 2,31 %, 2028-12-18	1 845 000	1 769 633	1 751 827
SmartCentres REIT, 5,16 %, 2030-08-01	565 000	565 000	586 875
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,46 %, 2031-11-18	500 000	500 180	495 568
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,58 %, 2032-05-10	4 572 000	4 647 869	4 524 149
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,80 %, 2033-11-21	4 126 000	4 124 652	4 058 060
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 5,12 %, 2036-05-15	1 437 000	1 437 000	1 520 683
Suncor Énergie Inc., 5,60 %, 2025-11-17	2 803 000	2 826 668	2 828 362
Superior Plus L.P., remb. par ant., 4,25 %, 2028-05-18	1 669 000	1 668 664	1 643 965
TELUS Corp., remb. par ant., 3,75 %, 2026-03-10	819 000	817 275	821 351
TELUS Corp., remb. par ant., 3,63 %, 2028-03-01	709 000	752 625	714 118
TELUS Corp., remb. par ant., 2,85 %, 2031-11-13	800 000	687 624	751 216
La Banque Toronto-Dominion, 2,67 %, 2025-09-09	3 039 000	3 026 918	3 037 667
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 2027-06-01	1 936 000	1 936 241	1 973 438
La Banque Toronto-Dominion, 5,38 %, 2027-10-21	1 010 000	1 010 000	1 057 698
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 2029-08-01	9 820 000	9 770 367	10 223 840

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 3,84 %, 2031-05-29	2 190 000	2 190 000	2 202 314
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 3,06 %, 2032-01-26	5 112 000	5 152 526	5 092 799
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 5,18 %, 2034-04-09	1 562 000	1 562 000	1 632 433
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 7,28 %, 2082-10-31	854 000	854 251	899 569
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 3,30 %, 2025-07-17	690 000	685 034	690 153
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 4,35 %, 2026-05-12	314 000	312 755	316 983
TransCanada PipeLines Ltd., 7,31 %, 2027-01-15	348 000	436 302	366 143
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 3,80 %, 2027-04-05	7 110 000	7 835 603	7 164 657
TransCanada PipeLines Ltd., 6,28 %, 2028-05-26	553 000	559 962	588 143
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 3,00 %, 2029-09-18	250 000	242 575	245 219
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 5,28 %, 2030-07-15	220 000	225 499	234 481
Ventas Canada Finance Ltd., série G, remb. par ant., 2,45 %, 2027-01-04	2 269 000	2 264 004	2 241 481
Vidéotron Ltée, remb. par ant., 3,63 %, 2028-06-15	1 723 000	1 715 065	1 724 998
		379 536 739	384 175 612
Titres adossés à des actifs (1,74 %)			
BMW Canada Auto Trust, cat. A3, série 24-1, remb. par ant., 4,79 %, 2029-01-22	550 000	550 000	555 978
CNH Capital Canada Receivables Trust, cat. A2, série 23-1, taux variable, remb. par ant., 4,99 %, 2029-10-15	486 078	486 078	494 556
CNH Capital Canada Receivables Trust, cat. A2, série 24-1, remb. par ant., 5,06 %, 2031-08-15	703 586	703 589	719 608
CNH Capital Canada Receivables Trust II, cat. A2, série 25-1, remb. par ant., 3,49 %, 2032-12-15	1 218 000	1 218 000	1 218 000
Ford Auto Securitization Trust, cat. A2, série 25-A, remb. par ant., 3,28 %, 2029-11-15	1 810 000	1 810 000	1 808 851
Ford Auto Securitization Trust, cat. A3, série 24-A, remb. par ant., 4,97 %, 2030-03-15	412 000	412 004	427 747
Ford Auto Securitization Trust II, cat. A3, série 24-B, remb. par ant., 3,84 %, 2030-09-15	553 000	553 000	558 112
Ford Auto Securitization Trust II, cat. A3, série 25-A, remb. par ant., 3,61 %, 2031-02-15	669 000	669 000	668 190
GMF Canada Leasing Trust, cat. A3, série 24-1, remb. par ant., 4,83 %, 2029-08-20	540 000	540 000	546 858
MBARC Credit Canada Inc., cat. A3, série 24-A, remb. par ant., 5,13 %, 2030-01-15	864 545	864 548	874 167
		7 806 219	7 872 067

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Obligations municipales (0,99 %)			
Aéroports de Montréal, remb. par ant., 6,95 %, 2032-04-16	887 868	1 132 247	979 979
Edmonton Regional Airport Authority, remb. par ant., 7,21 %, 2030-11-01	178 922	214 937	192 683
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, série 97-3, 6,45 %, 2027-12-03	900 000	952 119	965 769
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, série 00-1, remb. par ant., 7,05 %, 2030-06-12	205 000	236 525	236 208
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 7,10 %, 2031-06-04	1 155 000	1 347 066	1 353 889
Ottawa MacDonald-Cartier International Airport Authority, à fonds amort., remb. par ant., 6,97 %, 2032-05-25	164 511	177 440	179 131
Vancouver Airport Authority, série B, remb. par ant., 7,43 %, 2026-12-07	537 000	572 298	568 423
		4 632 632	4 476 082
Obligations provinciales (0,10 %)			
New Brunswick F-M Project Co. Inc., à fonds amort., remb. par ant., 6,47 %, 2027-11-30	411 008	483 782	428 125
Titres adossés à des créances hypothécaires (0,04 %)			
Classic RMBS Trust, cat. A, série 21-2, taux variable, remb. par ant., 1,53 %, 2052-03-15	59 199	59 193	58 810
Fiducie de liquidité sur actifs immobiliers, cat. A2, série 17, remb. par ant., 3,64 %, 2052-11-12	148 458	148 453	148 019
		207 646	206 829
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS		392 667 018	397 158 715
TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (7,11 %)			
Obligations de sociétés (7,11 %)			
AT&T Inc., remb. par ant., 4,00 %, 2025-11-25	500 000	498 823	500 987
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 1,98 %, 2027-09-15	4 715 000	4 627 490	4 651 197
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 3,62 %, 2028-03-16	3 939 000	3 909 202	3 963 111
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 2,60 %, 2029-04-04	2 746 000	2 720 401	2 701 715
Goldman Sachs Group Inc. (The), taux variable, remb. par ant., 2,60 %, 2027-11-30	2 187 000	2 179 308	2 170 512
Goldman Sachs Group Inc (The), taux variable, remb. par ant., 2,01 %, 2029-02-28	3 117 000	3 117 000	3 011 711
JPMorgan Chase & Co., taux variable, remb. par ant., 1,90 %, 2028-03-05	4 139 000	4 139 998	4 056 700
Morgan Stanley, taux variable, remb. par ant., 1,78 %, 2027-08-04	3 367 000	3 309 936	3 320 636
Wells Fargo & Co., 2,98 %, 2026-05-19	2 734 000	2 931 007	2 733 626
Wells Fargo & Co., 2,49 %, 2027-02-18	3 887 000	3 900 964	3 847 516
Wells Fargo & Co., taux variable, remb. par ant., 5,08 %, 2028-04-26	1 131 000	1 131 000	1 166 978
		32 465 129	32 124 689
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS		32 465 129	32 124 689

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,23 %)			
Swaps de taux d'intérêt (0,31 %)			
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,150 %, 2025-07-22, \$ CA	15 000 000	–	17 507
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 2,801 %, 2025-10-17, \$ CA	3 000 000	–	1 861
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,148 %, 2026-02-23, \$ CA	5 000 000	–	55 650
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,875 %, 2026-11-19, \$ CA	14 000 000	–	171 930
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,519 %, 2027-05-05, \$ CA	18 000 000	–	407 760
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,473 %, 2027-05-07, \$ CA	16 000 000	–	376 407
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 2,979 %, 2027-05-09, \$ US	3 800 000	–	77 530
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 3,235 %, 2027-08-05, \$ CA	15 000 000	–	(133 248)
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,824 %, 2027-11-30, \$ CA	10 000 000	–	229 873
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 2,563 %, 2028-04-09, \$ CA	3 500 000	–	24 408
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 2,613 %, 2028-06-20, \$ CA	5 000 000	–	(14 979)
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 1,408 %, 2028-07-19, \$ CA	10 000 000	–	417 262
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 3,258 %, 2029-03-14, \$ CA	8 000 000	–	(109 773)
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 3,258 %, 2029-08-12, \$ CA	10 000 000	–	(125 013)
Receveur de taux d'intérêt variable, payeur de taux d'intérêt fixe, 2,614 %, 2030-05-29, \$ CA	5 000 000	–	(588)
		–	1 396 587
Contrats de change à terme (0,00 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 8 301 604 \$ CA pour 6 130 500 \$ US échéant le 17 septembre 2025		–	(14 147)

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2025

Titre	Valeur nominale / Valeur notionnelle / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Contrats à terme standardisés sur bons du Trésor (-0,08 %)			
Positions vendeur (-0,08 %)			
Contrat à terme standardisé sur les bons du Trésor du Canada à 5 ans, septembre 2025 à 114,11 \$ CA. Valeur notionnelle (80 333 440 \$ CA)	(704)	–	(334 388)
Contrat à terme standardisé sur les bons du Trésor du Canada à 10 ans, septembre 2025 à 122,00 \$ CA. Valeur notionnelle (732 000 \$ CA)	(6)	–	(4 560)
		–	(338 948)
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		–	1 043 492
Coûts de transaction		(32)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (95,20 %)		425 132 115 \$	430 326 896 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (4,17 %)			18 840 159
Dépôts de couverture (0,63 %)			2 855 599
Autres actifs, moins les passifs (-0,00 %)			5 874
ACTIF NET (100,00 %)			452 028 528 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2025

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif obligations de première qualité à très court terme (auparavant, FNB Horizons Actif obligations de première qualité à très court terme) (« HFR » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 12 décembre 2010. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HFR. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HFR est de générer un revenu qui correspond aux rendements courants des obligations de sociétés à court terme canadiens tout en réduisant les effets des variations des taux d'intérêt canadiens sur HFR. HFR investit principalement dans un portefeuille de titres de créance canadiens directement (y compris des titres assimilables à des titres de créance) et couvre le risque de taux d'intérêt du portefeuille en maintenant une durée de plus de un an. HFR peut également investir directement dans des créances de sociétés américaines, et indirectement au moyen de placements dans des titres de fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB. HFR utilise des instruments dérivés, y compris des swaps de taux d'intérêt, pour procurer un revenu variable.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 août 2025.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Swaps de taux d'intérêt

Les swaps de taux d'intérêt, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces swaps de taux d'intérêt correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés ainsi que tout montant se rapportant à des revenus courus, le cas échéant, dans

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

les états de la situation financière et comme variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés et revenu d'intérêts à des fins de distribution, le cas échéant, dans les états du résultat global. Lorsque les swaps de taux d'intérêt sont liquidés ou qu'ils viennent à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation qui compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1^{er} janvier 2023, le FNB a adopté Informations à fournir sur les méthodes comptables (*modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2*). Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept de caractère significatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

k) Changements futurs aux méthodes comptables

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)					
30 juin 2025						
Placements	66 821	149 568	87 775	147 573	–	451 737
Swaps de taux d'intérêt	(94)	1 263	256	–	–	1 425
31 décembre 2024						
Placements	63 082	122 346	102 000	138 102	–	425 530
Swaps de taux d'intérêt	(520)	2 367	663	–	–	2 510

Au 30 juin 2025, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,3 % (99,3 % au 31 décembre 2024). Au 30 juin 2025, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 3 897 191 \$ (2 746 947 \$ au 31 décembre 2024). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2025	31 décembre 2024
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Corporate Bond	1 068 084 \$	1 230 277 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 était la suivante :

Cote de solvabilité attribuée aux titres de créance ou aux instruments dérivés	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
AAA	7,9 %	4,5 %
AA	1,7 %	0,6 %
A	37,9 %	37,8 %
BBB	48,6 %	51,5 %
BB	4,2 %	5,0 %
Total	100,3 %	99,4 %

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 30 juin 2025, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 8,0 % (6,3 % au 31 décembre 2024) de son actif net.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

	30 juin 2025			31 décembre 2024		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Obligations	–	429 076 575	–	–	416 043 627	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	206 829	–	–	322 603	–
Swaps de taux d'intérêt	–	1 780 188	–	–	2 910 956	–
Total des actifs financiers	–	431 063 592	–	–	419 277 186	–
Passifs financiers						
Contrats à terme standardisés	(338 948)	–	–	(1 117 966)	–	–
Contrats de change à terme	–	(14 147)	–	–	(88 941)	–
Swaps de taux d'intérêt	–	(383 601)	–	–	(223 234)	–
Total des passifs financiers	(338 948)	(397 748)	–	(1 117 966)	(312 175)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	(338 948)	430 665 844	–	(1 117 966)	418 965 011	–

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2025 et l'exercice clos le 31 décembre 2024.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2025	25 998 572 \$	27 344 132 \$
31 décembre 2024	22 201 745 \$	23 341 974 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2025		30 juin 2024	
	Montant	Pourcentage du revenu brut	Montant	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	12 865 \$		16 567 \$	
Retenues fiscales	–	–	(258)	1,56 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
The Bank of New York Mellon	(5 143)	39,98 %	(6 518)	39,34 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	7 722 \$	60,02 %	9 791 \$	59,10 %

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2025	42 809 004	3 511 677	(1 450 000)	44 870 681	43 607 271
2024	42 770 007	3 249 018	(6 400 000)	39 619 025	40 991 367

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

9. CHARGES**Frais de gestion**

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,40 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2025 et 2024, sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2025	8 578 \$	néant \$	néant \$
30 juin 2024	5 589 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. GARANTIES DÉTENUES PAR LES NÉGOCIANTS-COMMISSAIRES EN CONTRATS À TERME

Le FNB pourrait détenir des comptes auprès de négociants-commissaires en contrats à terme, afin que ces derniers procèdent à la négociation de contrats à terme. Le cas échéant, la négociation de contrats à terme comprend, sans pour autant s'y limiter, les contrats à terme sur titres à revenu fixe et sur devises à des fins de couverture. Les négociants-commissaires exigent le maintien de dépôts de couverture minimaux. Ces exigences sont satisfaites par la garantie donnée par le FNB et détenue par ces négociants-commissaires. Les garanties détenues par les négociants-commissaires sont prises en compte au poste « Dépôts de couverture » aux états de la situation financière. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, les garanties détenues par les négociants-commissaires se détaillaient ainsi :

Au	Garanties détenues par les négociants-commissaires
30 juin 2025	2 855 599 \$
31 décembre 2024	3 979 174 \$

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

13. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2024, le FNB disposait de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
12 923 492 \$	–	–

14. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux ci-après présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2025	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés – contrats de change à terme	–	–	–	–	–	–
Actifs dérivés – swaps de taux d'intérêt	1 780 188	–	1 780 188	(383 601)	–	1 396 587
Total des actifs dérivés	1 780 188	–	1 780 188	(383 601)	–	1 396 587
Passifs dérivés – contrats de change à terme	(14 147)	–	(14 147)	–	–	(14 147)
Passifs dérivés – swaps de taux d'intérêt	(383 601)	–	(383 601)	383 601	–	–
Total des passifs dérivés	(397 748)	–	(397 748)	383 601	–	(14 147)

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2025

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2024	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidences nettes (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés – contrats de change à terme	–	–	–	–	–	–
Actifs dérivés – swaps de taux d'intérêt	2 910 956	–	2 910 956	(223 234)	–	2 687 722
Total des actifs dérivés	2 910 956	–	2 910 956	(223 234)	–	2 687 722
Passifs dérivés – contrats de change à terme	(88 941)	–	(88 941)	–	–	(88 941)
Passifs dérivés – swaps de taux d'intérêt	(223 234)	–	(223 234)	223 234	–	–
Total des passifs dérivés	(312 175)	–	(312 175)	223 234	–	(88 941)

15. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers. Le FNB ne fournit pas un soutien financier à ses filiales ou entités structurées non consolidées et il n'a pas l'intention de fournir un tel soutien financier ou autre soutien que ce soit.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

—
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |
TORONTO, ON M5J 2H7

—
1-866-641-5739 OU
416-933-5745
INFO@GLOBALX.CA

GLOBAL X
par Mirae Asset